



# Ha...les temps parcours !!!

La colère des conducteurs est à l'image de la couleur du titre des temps parcours, **ROUGE VIF!**

En effet, quelle que soit la ligne, les TM sont élaborés avec des temps parcours trop justes et des temps de battements inexistantes.

## **TROP c'est TROP !**

Pour la CGT, pas d'équivoque et cela pour plusieurs raisons, tous les conducteurs doivent bénéficier d'un temps de battements suffisant pour :

- pouvoir se désaltérer et se restaurer
- Répondre à des besoins naturels....
- Se détendre pour récupérer et repartir en toute sécurité

Au lieu de cela la direction et les éminents responsables des méthodes n'ont de cesse de calculer les temps parcours à la minute près en **SUPPRIMANT quasiment les temps de battements** pour augmenter la productivité.

Aidés par le fameux SAEIV, qui calcule à la seconde ces paramètres, et par une volonté d'entreprise, ils ne peuvent pas vous **ROBOTISER** sur un poste à haute responsabilité tel que la conduite d'un autobus.

## **La CGT vous conseille de :**

- Respecter les PGE et notamment les 45 Kms/h et le rendu de la monnaie à l'arrêt
- Descendre vous détendre à chaque terminus
- De prendre le temps nécessaire au terminus principal pour repartir en toute sécurité
- De prévenir la régulation Campus pour noter l'heure du départ réel effectué par manque de temps parcours...

Ensuite, **comme dirait Lapalisse, le métier du régulateur est de réguler!**

Donc si le retard s'accumule soit il régule, injecte un bus de réserve, effectue un HLP, etc...

En aucun cas les conducteurs ne doivent « appuyer » comme des « Fangio » sur le champignon pour tenir les temps parcours.

**Attention**, en cas d'accident, vous êtes responsables car vous êtes considérés comme des conducteurs professionnels et votre outil de travail n'est pas le bus mais bien **votre permis de conduire. Qu'on se le dise !**

De plus en « roulant vite » vous incitez la direction et les méthodes à réduire les temps parcours car les relevés billettiques parlent d'eux mêmes.

**ATTENTION à ne pas scier la branche sur laquelle vous êtes assis !**

**Un autre conseil : Ne pas focaliser sur les temps parcours et le manque de temps, PRENEZ LE !**

Quel conducteur ne s'énerve pas journalièrement en ayant les yeux rivés sur le pupitre en constatant qu'il va arriver pour repartir de suite du terminus!

Une seule solution en guise de réponse : respecter les PGE, le Code de la route, prendre le temps nécessaire et prévenir la régulation...

Si tous les conducteurs respectent ces préconisations et se mobilisent, la direction sera drôlement « emmerdée »...car il y a fort à parier que ce soit un foutu merdier sur le réseau et que campus ne retrouve plus ses « blancs moutons » !

# Quand sanction rime avec délation ...!

Depuis un certain temps, ou un temps certain, la chasse aux « mauvais conducteurs » est ouverte .

Comme s'il ne suffisait pas de conduire en toute sécurité, dans un environnement routier difficile, la direction décide d'amplifier le flicage et les contrôles.

Pire, certains n'hésitent pas à utiliser les pratiques basées sur la délation qui nous font rappeler les tristes heures sombres de notre histoire!

Une « balance » par ci, un petit e-mail par là pour dénoncer un conducteur qui ne respecterait pas à la lettre le règlement , porte un kit oreillette, ne passe pas au lavage, oublie de badger...etc.

Malgré l'utilisation moderne des badges et du « fabuleux SAEIV » (qui ne tombe soi disant jamais... en panne.....) la direction contrôle de plus en plus si le conducteur fait bien son travail.

Mais alors que dire de l'exemple que montre certain directeur répondant au téléphone en conduisant leur véhicule de fonction?

Ou que dire de certain responsable de site **qui conduise avec le portable à la main dans une voiture banalisée Tisséo »!!!**

**Les mêmes qui exigent rigueurs et sanctions, alors qu'ils devraient montrer l'exemple par rapport à la politique répressive qu'ils veulent instaurer ?**

Les conducteurs aussi pourraient faire de la délation quand ils voient certaines catégories de personnel surfer sur Internet, sur « le bon coin », tchater sur ..., ou encore faire leurs courses... et s'entendre dire que les conducteurs peuvent attendre...!

**C'est une tout autre politique managériale basée sur le soutien, l'aide et l'information qu'ont besoins les tramnots et pas d'une politique managériale basée sur le flicage et la répression.**

Autre question : Est-ce que Tisséo est au dessus des lois ? **NON !!!**

**Pour preuve, les Forces de l'Ordre de notre République tolèrent le port d'un kit oreillette ou l'utilisation d'un kit main libre lors de la conduite d'un véhicule... A Tisséo répression !**

Dans le même cas, la direction interdit l'utilisation de certain couloirs de bus et site propre en HLP alors que le Code de la route et les panneaux d'obligations apposés à l'entrée des couloirs de bus **OBLIGENT les conducteurs à les emprunter.**

Si aux yeux de la justice, la direction était tenue comme responsable lors d'un accident grave, en lieu et place du conducteur, **survenu de plus en dehors d'un couloir de bus, , il y a belle lurette que le métier de conducteur serait reconsidéré à Tisséo.**

## Rappel : droit de retrait

La CGT vous rappelle ce qu'est **un droit de retrait** et son utilisation quand vous vous sentez dans une situation qui présente un danger pour votre santé ou votre sécurité.

**Définition :** Le salarié peut exercer son droit de retrait s'il a « un motif raisonnable de penser » que son travail présente pour lui un danger grave et imminent pour sa vie et sa santé. Sa bonne foi est suffisante pour entamer cette procédure. Le comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) est alerté et doit constater ce danger, puis en informer l'employeur qui est tenu de procéder à une enquête.

**Aucune sanction, aucune retenue de salaire ne peut être prise à l'encontre d'un salarié qui s'est retiré de son poste de travail.**

Si vous avez un doute, contactez un élu CGT, il vous aidera dans la démarche.

## Brèves du Réseau Bordelais

visagerait de faire payer la note aux traminots Bordelais.

**Kéolis serait-il tenté de refaire le coup de Lyon après avoir pratiqué du dumping pour remporter le réseau des transports de Bordeaux ?**

### **Rappel :**

Juin 2008 dénonciation par Kéolis Lyon, gestionnaire privé des TCL, de 300 accords collectifs alors en vigueur pour certains depuis 70 ans.

C'est ce que pensent les camarades de Bordeaux très inquiets de la situation sociale et économique du réseau.

Après des NAO marquées par une forte conflictualité, et à mi-mandat de la délégation de service public (DSP), Kéolis dans l'incapacité de respecter ses engagements contractuels en-

**Le risque, à l'instar de ce qui s'est passé sur Lyon, c'est que pour retrouver de la productivité Kéolis Bordeaux dénonce l'ensemble des accords d'entreprises.**

La situation du réseau de transport Urbain de Bordeaux ressemble étrangement à celle que nous avons vécue sur Lyon lors du précédent contrat (2005/2010) : même dumping économique pour remporter le contrat, recherche de productivité pour équilibrer les comptes, repositionnement juste avant le prochain appel d'offre.

La CGT TU Tisséo, avec les traminots Lyonnais, se montrera solidaire de nos camarades et collègues Bordelais pour leur apporter tout l'appui et l'aide possible pour leur éviter de vivre un recul social sans précédent comme à Lyon.

## Dépendance ou aide à l'autonomie un droit universel

**La CGT propose** la création d'un nouveau droit de compensation à la perte d'autonomie pour tous les âges, mis en œuvre dans le cadre d'un grand service.

Cette revendication, portée du reste par l'ensemble des organisations syndicales, implique l'accès à différentes prestations suivant la situation des personnes.

Il s'agit d'abord de favoriser l'aide à domicile en développant les structures avec du personnel qualifié et correctement rémunéré.

Aides à la personne pour les actes courants de la vie (ménage, courses, repas) pour les soins de bases (toilette, prise de médicaments) pour l'aménagement de l'habitat (accessibilité), etc.

Il est urgent de développer les services infirmiers à domicile, y compris dans les zones rurales où ils font cruellement défaut.

Il s'agit ensuite d'organiser l'accueil dans des maisons médicalisées en augmentant le nombre de lits disponibles.

Il est nécessaire de construire des établissements capables de répondre à la

diversité des besoins. Hébergement de jour, temporaire, etc.

Il faut surtout permettre l'accès du plus grand nombre à ces établissements en évitant les tarifs prohibitifs : le prix de l'hébergement dans les maisons de retraite, qui représente 70% du coût total et reste entièrement à charge du résident, varie parfois du simple ou double selon que l'établissement relève du secteur public ou privé commercial.

Pour mettre en œuvre ce nouveau droit, la CGT propose la création d'un grand service public de l'aide à l'autonomie des personnes, à domicile ou en établissement, en partenariat avec le secteur associatif et à but non lucratif.

Avec l'objectif de simplifier les démarches et de coordonner les différentes interventions, d'assurer un suivi et une qualité des prestations avec des personnels bien formés et en nombre suffisant, à domicile comme dans les établissements médicalisés.

En veillant à laisser un « reste à charge » pour les résidents compatible avec le niveau des retraites et pensions.

# Compte rendu de la réunion des délégués du Personnel

Faites confiance à tous les élus CGT pour défendre vos intérêts et faire respecter vos droits. Un problème, une question contactez un militant ou un élu CGT.

Voici les réponses apportées par la direction à des questions CGT le 23 juin 2011 :

## Navette Fly-Bus

La CGT demande pour quelles raisons, il est demandé aux conducteurs de ne pas ouvrir les portes arrières des bus articulés : le directeur d'exploitation bus/tram répond que cela est un conseil et non une obligation pour lutter contre la fraude . **La CGT vous conseille d'ouvrir toutes les portes pour éviter tous risques de conflits avec les usagers....les conducteurs ne sont pas des vérificateurs, ni des contrôleurs encore moins des policiers (Voir tract CGT N° 121 ? sur le métier du conducteur receveur)**

## Changement Site Volt.

La CGT vous demande les critères gérant la permutation pour un changement de site entre agents . La direction répond de se référer à l'art 11 de l'accord d'avril 2003. **La CGT vous informe que les responsables ne peuvent pas refuser une demande de permutation et prétexter des règles imaginaires.**

## Agressions Ligne 19

La CGT vous demande le nombre d'agressions et d'altercations sur la ligne 19 depuis le 1er janvier 2011. la direction nous communique un total de 19 agressions !!!!! **La CGT exige que la direction et le RSB de Borderouge prennent les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des conducteurs comme le prévoit le code du travail (Article L. 4121-1 ).**

## Service Sûreté

La CGT exige l'embauche nécessaire au service sûreté pour sécuriser le réseau la semaine et le week-end. Aujourd'hui il y a 43 agents de Prévention et 48 vérificateurs.

**La CGT dénonce le sous effectif dans ce service sachant que pour le 1er trimestre 2011 ce service a généré un taux d'absentéisme de 10% dans le cadre des risques professionnels ....faites le compte, pour la CGT cela est inacceptable. Nous demandons à la direction de prévoir au budget 2012 l'embauche nécessaire dans ce service. En réunion plénière le directeur Sûreté annonçait un manque d'effectifs de 50 agents.**

## Habilitation Tram

La CGT vous demande si un conducteur quittant le tramway conserve son habilitation et dans cette éventualité peut-il procéder à un changement d'équipe avec un wattman.

**La direction informe que l'habilitation est suspendue dès que le wattman obtient une affectation sur le réseau bus . Une formation lui sera dispensée pour le réhabiliter s'il souhaite re-postuler .**

**La CGT a déposé un préavis de grève du lundi 30Mai 2011 jusqu'au dimanche 02 octobre 2011 pour l'ensemble des traminots.**

**Motifs : dégradations des roulements Eté pour tous les salariés**